CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2019/39

adopté à l'unanimité des membres présents (16)

le 25/06/2019

<u>Objet</u> : avis concernant le plan de gestion 2019-2027 de la Réserve naturelle nationale de Chérine.

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu les articles L. 332-9, R. 332-23 et suivants du Code de l'Environnement;
- Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation en séance du plan de gestion, faisant suite à l'envoi du dossier préalablement à la réunion du conseil ;
- Vu les discussions en séance du 25 juin 2019, faisant suite à cette présentation ;

Le CSRPN souligne la qualité des travaux réalisés, tant pour la gestion des milieux que pour les programmes de recherche sur les espèces, ainsi que l'importante contribution de la réserve à la préservation de la biodiversité, dans le contexte difficile de l'évolution actuelle des milieux et des pratiques en Brenne. Il émet un <u>avis favorable</u> sur le plan de gestion 2019-2028, notamment sur les axes retenus, dont le rôle de sentinelle des changements climatiques. Il insiste également sur l'intérêt de :

- poursuivre l'extension de la réserve, selon les moyens disponibles, en privilégiant une approche par bassins versants ;
- caractériser et suivre l'évolution des habitats naturels et des sols ;
- veiller à la gestion des classes d'âges des peuplements forestiers pour les insectes saproxyliques ;
- poursuivre les inventaires des groupes les plus méconnus, dont les champignons, les insectes coprophages...

Le Président du CSRPN,

Philippe MAUBERT